

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU JEUDI 21 MAI 2026, A 17 HEURES 30 A LA GRANGE A VILLARS-SUR-GLANE

Comité de direction :

Mmes, MM.

Marius ACHERMANN, conseiller communal, pour la Commune d'Avry,
Luc DEGLISE, syndic de Villarsel-sur-Marly, pour les Communes de la région de Marly,
Caroline DENERVAUD, syndique, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,
Jean-Philippe DOUTAZ, conseiller communal Corminboeuf, pour les Communes de la Région de la Ceinture
Lise-Marie GRADEN, préfète du district de la Sarine,
Julien GREMAUD, syndic, pour la Commune de Gibloux,
Cesar MURANGIRA, conseiller communal, pour la Commune de Marly,
Katuscia SANSONNENS, vice-syndique, pour les Communes de Sarine Ouest,
Cindy SCHNEIDER, conseillère communale, pour les communes du Haut-Lac,
Stéphane FRAGNIERE, directeur de l'Ecole du CO de Pérolles,
Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,
Catherine MEUWLY, directrice de l'Ecole du CO de Marly,
Frédéric REPOND, administrateur de l'Association.

Excusés :

Mmes et MM.

Mirjam Balmer, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg
Christoph Wieland, préfet du district du Lac,
Christine Chammartin Auer, présidente Conseil des parents du COSAHL
Hicham FROSSARD, conseiller communale de Hauterive,
Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux
Simon SCHNYDER, conseiller communal, pour la Commune de Givisiez,
Frantz SIMONIS, conseiller communal, pour les Communes de Sarine Nord,

Pour la Commission financière et les déléguées des communes :

M. Frédéric Mauron, conseiller communal La Sonnaz, pour les Communes de Sarine Nord
M. Daniel Berset, conseiller communal Givisiez
M. Christophe Perron, conseiller communal Givisiez
M. Gianmarco Ferri, conseiller communal Grolley
M. Sébastien Bugnon, conseiller communal Neyruz

Communes présentes : 25 sur 26

Communes excusées : Villars-sur-Glâne

Communes absentes :

(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)

Nombre de voix
représentées / sur

91/94

Délégués et conseillers présents:	29
Comité	13
Commission financière	2
Personnel COSAHL	4
Autres participants et invités	0
Total des personnes présentes	48

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU JEUDI 21 MAI 2026, A 17 HEURES 30
A LA GRANGE A VILLARS-SUR-GLANE**

L'Assemblée est présidée par **Madame Lise-Marie Graden**, Préfète de la Sarine, présidente de l'Association.
Le procès-verbal est tenu par **M. Jimmy Dupuis**, conseiller juridique de l'Association

Mme la Présidente ouvre la séance à 17h33 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Caroline Dénervaud**, syndique de la commune de Villars-sur-Glâne.

Au nom de la commune hôte, **Mme C. Dénervaud** se déclare ravie d'accueillir l'Assemblée des délégués de l'Association de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français pour une séance dont le principal temps fort sera bien évidemment la reconstitution des organes. La commune de Villars-sur-Glâne offre ce soir l'apéritif, qui a été commandé et préparé par l'administration de l'Association.

Mme la Présidente annonce notamment l'absence de Mme Mirjam Balmer, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg, de **M. Christophe Wieland**, préfet du district du Lac et de **Me Christine Chammartin Auer**, présidente Conseil des parents du COSAHL.

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 29 avril 2026 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle no 19 du 8 mai 2026, comme exigé par la Loi sur l'information.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 3 décembre 2025
2. Informations du Comité
3. Révision partielle du règlement scolaire
4. Comptes 2025
 - 4.1. Résultats
 - 4.2. Investissements
 - 4.3. Rapport de gestion et préavis de la Commission financière
 - 4.4. Vote
5. Plan financier 2027 – 2031
6. Reconstitution des organes
7. Divers

Mme la Présidente demande aux éventuels intervenants de bien vouloir parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent. Elle propose à **Messieurs Santana et Siggen** d'assumer la fonction de scrutateur. Ces derniers acceptent volontiers cette mission.

En l'absence de remarques s'agissant de l'ordre du jour et de mode de convocation, **Mme la Présidente** déclare l'Assemblée valablement constituée et entame l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 3 DECEMBRE 2025

En l'absence de remarques, le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 3 décembre 2025 est adopté, avec remerciements à son auteur.

2. INFORMATIONS DU COMITE

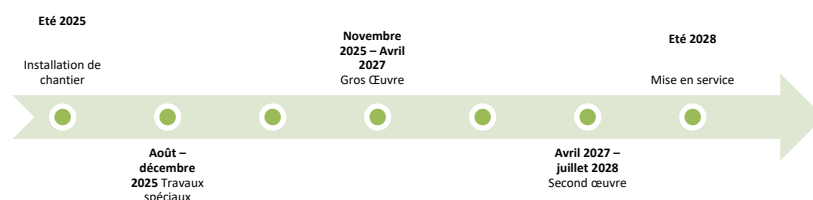
2.1. CO de Givisiez – planning de réalisation des travaux

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Caroline Dénervaud**, présidente de la Commission de bâtisse.

Mme C. Dénervaud précise qu'il y a quelques jours, l'architecte responsable du projet a informé la Commission de bâtisse que la construction du CO de Givisiez ne pourrait vraisemblablement pas se dérouler selon le timing prévu. Une ouverture pour la rentrée 2028 apparaît donc en l'état difficile,

étant entendu que tout retard, même d'un mois, a pour effet de reporter la mise en service d'une année scolaire.

Pour mémoire, le calendrier intentionnel avait été présenté lors de l'Assemblée des délégués du 25 mars 2025 et se présente comme suit :



Il s'avère que le chantier est complexe et qu'il se déploie au sein d'un site restreint situé au bord d'une voie CFF. Dans ces conditions, il est par exemple impossible de placer une troisième grue sur le site, ce qui permettrait le cas échéant d'accélérer le chantier.

Par ailleurs, afin d'assurer l'ouverture du CO, il est nécessaire que des projets connexes (gare routière transitoire, rehaussement de la route des Taconnets, remblayage et raccordement de la passerelle, travaux centrale transformatrice Groupe E) soient réalisés. Or les différentes procédures y relatives n'avancent pas au rythme nécessaire, ce qui ajoute un certain nombre d'incertitudes.

Il est à noter que les partenaires (Commune de Givisiez, TPF, Groupe E et l'Association) bénéficient des services d'un bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO).

L'information transmise par l'architecte étant très récente, le Comité de direction n'est aujourd'hui pas en mesure d'en dire davantage. L'Association collabore activement avec toutes les personnes impliquées. Un nouveau point de situation sera effectué à l'occasion de l'assemblée des délégués du mois de décembre.

Mme La Présidente précise qu'en l'état, le report de l'ouverture n'est pas certain mais apparaît fort probable compte tenu des données disponibles.

2.2. Matériel informatique

L'Association est membre du PAIR (partenariat des achats informatiques romands) depuis 2024. A ce titre, les communes membres de l'Association sont automatiquement considérées comme membre du PAIR.

Pour de plus d'informations en lien avec **l'appel d'offres 2026 – 2028** (et les modèles proposés), il convient de contacter les prestataires pour le canton de Fribourg, à savoir Dina IT Solution SA et Telecom service SA.

2.3. Transports – projet d'horaire 2027

Mme la Présidente donne quelques renseignements sur le projet d'horaire 2027. Les horaires 2027 ont été mis en consultation publique le 22 mai 2026 sur le site www.tp-info.ch. Il est possible de commenter le projet d'horaire 2027 jusqu'au 9 juin 2026 au moyen du formulaire électronique prévu à cet effet.

2.4. Prochaines assemblées

La prochaine Assemblée des délégués aura lieu mercredi 2 décembre 2026.

3. REVISION PARTIELLE DU REGLEMENT SCOLAIRE

Mme la Présidente se réfère au message du Comité de direction relatif à la révision partielle du règlement scolaire.

L'actuel règlement scolaire date de 2019. Un toilettage s'impose afin de garantir que les différentes références légales soient bien correctes. Il est à noter que le règlement de l'Association est semblable à celui de la Ville de Fribourg, avec laquelle l'Association forme un cercle scolaire commun.

Les principales modifications sont les suivantes :

- remplacement de la notion de Sous-conseil par celle de Conseil de l'établissement ;
- introduction d'un chapitre traitant de la médecine scolaire ;
- toilettage du règlement.

Le présent projet de révision partielle a été soumis pour préavis à la Direction compétente, à savoir la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC).

3.1. Remplacement de la notion de sous-conseil (art. 8 ss)

Lorsqu'il y a plus d'un établissement dans le cercle scolaire au sens de l'article 50, la cohérence des actions doit être assurée. A cet égard, un seul conseil des parents peut être institué pour l'ensemble des établissements du même cercle scolaire (cf. art. 31 al. 3 LS). La loi scolaire exige ainsi un conseil pour tous les établissements ou un conseil par établissement. Rien n'empêche cependant de prévoir un conseil au niveau du cercle puis un conseil par établissement.

Afin de rendre compte des rôles concrets de chacun des conseils, le projet de modification du règlement remplace les notions de Conseil des parents et de Sous-conseil des parents par celles plus appropriées de Conseil du cercle scolaire et de Conseil de l'établissement.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
Art. 8. Conseil des parents <i>Un Conseil des parents (ci-après : le Conseil) est constitué pour l'ensemble des écoles du CO de l'Association et de la Ville de Fribourg (ci-après : la Ville). Chaque établissement dispose en principe d'un Sous-conseil des parents (ci-après : le Sous-conseil).</i>	Art. 8. Conseil du cercle scolaire <i>Un Conseil des parents (ci-après : le Conseil du cercle scolaire) est constitué pour l'ensemble des écoles du CO de l'Association et de la Ville de Fribourg (ci-après : la Ville). En outre, chaque établissement dispose en principe d'un conseil des parents (ci-après : le Conseil de l'établissement).</i>

En pratique, l'Association continue donc de disposer d'un conseil pour tous les établissements et d'un conseil par établissement. La nomenclature est simplement adaptée.

3.2. Médecine scolaire et médecine dentaire scolaire

Aux termes de l'article 40 des Statuts, les élèves sont soumis périodiquement à des contrôles médicaux et dentaires. Les conditions et les modalités de ces contrôles sont régies par le règlement scolaire.

En l'état, les contrôles médicaux et dentaires sont en place depuis plusieurs années. Cela étant, le règlement scolaire n'en fait pas mention. Il est par conséquent souhaitable de graver la pratique dans le marbre, afin de correspondre aux exigences statutaires.

En l'absence de dispositions au sein de l'actuel règlement scolaire, un nouveau chapitre 6a « Médecine scolaire et médecine dentaire scolaire » a été créé.

Les nouveaux articles 21 et 21b fixent les conditions et modalités des contrôles médicaux sur la base des exigences de l'article 4 de l'ordonnance sur la médecine scolaire. Le nouvel article 21c précise les conditions et modalités des contrôles dentaires.

3.3. Vote

Mme la Présidente demander si une lecture article par article est souhaitée. En l'absence de demande dans ce sens, elle soumet la révision partielle du règlement scolaire de l'Association au vote.

A l'unanimité, l'Assemblée des délégués adopte la révision partielle du règlement scolaire. Conformément aux dispositions légales applicables, ladite révision sera soumise au référendum facultatif.

4. COMPTES 2025

Mme la Présidente précise qu'il sied de se référer à la brochure des comptes 2025 comprenant le rapport de gestion ainsi que les annexes usuelles. Le bilan au 31 décembre 2025 ainsi que les principaux écarts du compte de résultats sont détaillés au sein du rapport de gestion.

Les comptes de l'exercice 2025 ont été contrôlés par l'organe de révision Fidustrust Revision SA, avant l'envoi aux communes, soit les 24 et 25 février 2026. La discussion finale de révision, avec M. M. Piccard, s'est déroulée le 9 mars 2026, avec la participation de la présidence du Comité de direction, Mme A.-E. Nobs en qualité de présidente de la Commission financière ainsi que MM. M. Rossier et F. Repond. Les comptes 2025 ont également été évoqué lors de la séance de la Commission financière le 1^{er} mai 2026.

4.0 Rapport d'activités – Faits marquants

En 2025, le Comité de direction a tenu trois séances.

En sus des trois assemblées des délégués (deux ordinaires et une exceptionnelle), les différents organes et autres gremiums se sont réunis comme suit :

- Bureau stratégique et Bureau opérationnel : **8** fois
- Commission financière : **3** fois
- Comité de pilotage TIC : **3** fois
- Groupe de travail infrastructures : **3** fois
- COBât CO de Givisiez : **8** fois
- COBât CO de Marly : **4** fois

L'année 2025 en bref a été marquée par les éléments suivants :

- Adoption du crédit d'ouvrage du CO de Givisiez et de la salle de sport triple
- Cantines scolaires : nouveau contrat de mandat avec la société « Le Repas Quotidien SA »
- Convention relative au stationnement (CO du Gibloux)
- Modification de la directive en matière de fonds spéciaux : subventions de Movetia.

Pour ce qui a trait aux **chiffres clés**, l'Association compte 2'850 élèves répartis dans huit CO, 41 collaborateurs et collaboratrices correspondant à 31.28 EPT, ainsi que neuf apprenti.e.s.

Au niveau des effectifs des élèves de 2015 à 2025, il convient de signaler les points suivants :

- Evolution du nombre d'élèves (1/2)
 - + **3.2** % élèves physiques (89 élèves)
 - ou
 - + **11.2** % au total (pour 2025, c'est 110 élèves intégré.es)
- Evolution du nombre d'élèves, par région (2/2)
 - Le Gibloux et la Ceinture ont enregistré le plus fort taux de croissance depuis 2015 (+ 10% pour le Gibloux / + 10.1% pour la Ceinture).

4.1. Résultats

M. F. Repond expose que l'excédent de charges du compte de résultats 2025 de l'Association s'élève à un montant total à la charge des communes de **Fr. 32'203'900** soit - Fr. 962'400 ou - 2,9 % par rapport au budget 2025 (Fr. 33'166'300).

M. F. Repond aborde ensuite les points suivants :

- ❖ Comptes de résultats – tableaux ;
 - Principaux écarts par rapport au budget (charges / revenus) ;
 - Résultats par centres de coûts et par écoles.
- ❖ Comptes de résultats - éléments graphiques ;
 - Résultats pour le domaine des infrastructures et aperçu de la production photovoltaïque. Pour 2025, les installations photovoltaïques du Gibloux et de Sarine Ouest ont permis de produire un total de 396'859 kWh, dont 168'088 kWh (42%) ont été autoconsommés. Le surplus de 228'771 kWh a été réinjecté sur le réseau. Le gain global sur cette période, en intégrant la part autoconsommée (valorisée au tarif du marché) ainsi que la revente, s'élève à Fr. 77'213 ;
 - Résultats pour le domaine informatique, avec des dépenses inférieures au budget ;
 - Aperçu des charges par nature (billet de 100 francs) ;
 - Aperçu des frais financiers.

4.2. Investissements

Selon l'état d'avancement des objets votés, différents investissements ont été activés au bilan en 2025, à savoir :

- Fr. 17'217'003 de dépenses
- Fr. 500'000 de recettes.

4.2.1. CO du Gibloux: rénovation partielle des salles de l'EF (2024)

Les dépenses de cet objet se sont montées à Fr. 118'612, soit une moins-value de Fr. 31'388 ou – 20.9 %.

4.2.2. Centres d'orientation – concept numérique 4.0 (2022)

Les dépenses totales pour cet objet se sont élevées à Fr. 131'133, représentant une moins-value de Fr. 3'867 ou – 2.9%. Le projet initial devait couvrir un déploiement du concept pour le CO du Gibloux et de Saraine Ouest, toutefois le projet ayant été revu à la baisse, cela a permis d'intégrer également le CO de Marly dans le crédit d'investissement.

4.2.3. Autres investissements courants (infrastructures / informatique)

Les écarts relatifs aux crédits « terminés » en 2025 sont commentés dans le rapport financier.

- Infrastructures ; sécurisation des fenêtres du CO du Gibloux.
- Informatique ; acquisition année 2025, 15,6%.

4.3. **Rapport de gestion et préavis de la Commission financière**

La brochure du rapport annuel 2025 comprenait le rapport d'activité ainsi que le rapport financier. Selon l'usage, le rapport de l'organe de révision a été inséré au rapport financier.

Pour conclure avec la présentation des comptes, il convient de se référer à la note explicative de février 2026 (annexe 1) joint à la documentation de séance, pour un bref aperçu de la politique péréquative actuelle.

En 2025, 8 communes, sur 26, contribuent à la péréquation pour un montant total de **239'162 francs** et 18 en sont les bénéficiaires.

Mme la Présidente donner la parole à la Présidente de la Commission financière, Mme A.-E. Nobs pour la lecture du préavis.

Préavis de la Commission financière

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière de l'Association du cycle d'orientation de la Saraine-Campagne et du Haut-Lac français s'est réunie en date 1er mai 2026 – après une courte et mémorable nuit – pour procéder à l'examen des comptes 2025, ceci afin d'établir son préavis en vue de l'Assemblée des délégués du 21 mai 2026.

Lors de cette séance, une délégation du Comité de direction, composée de sa Présidente Lise Marie Graden, de Mesdames Caroline Dénervaud et Katiuscia Sansonnens, était présente afin de répondre aux questions des membres de la Commission. L'administrateur, Monsieur Frédéric Repond ainsi que Monsieur Martin Rossier, top-scorer des finances, ont également fourni des informations complémentaires.

Préavis concernant les comptes 2025

Après délibération et examen des comptes 2025 et du rapport de l'organe de révision du 16 mars 2026, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavise favorablement

a) le compte de résultats 2025 de l'Association faisant apparaître un montant total à charge des communes de CHF 32'203'900.- ainsi que

b) le compte des investissements 2025 de l'Association

et propose ainsi à l'Assemblée des délégués d'adopter les comptes 2025 et de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.

La Commission financière estime qu'à l'instar des Dragons, l'administration de l'Association touche véritablement le puck. Force est de convenir que la présentation des états financiers est particulièrement détaillée et que le système de contrôle interne (SCI) est bien managé.

De manière générale, les charges sont maîtrisées. Les seules charges qui parviennent à échapper à la mitaine des gardiens des finances sont en définitive celles liées aux salaires du personnel enseignant, sur lesquelles aucune influence ne peut être exercée.

La Commission financière relève avec satisfaction que l'Association cherche à économiser de manière intelligente tout en misant sur les synergies, avec notamment des prêts de joueurs entre Association de communes, ce qui permet un partage de compétences.

Il est à noter que les budgets ne sont pas gonflés artificiellement mais raisonnablement établis, ce qui n'empêche pas d'aboutir à de bonnes surprises en fin de saison. En l'occurrence, le montant total à la charge des communes représente une différence de - 2.9% par rapport au budget 2025.

Du point de vue financier, l'option retenue à l'époque de centraliser les tâches relatives aux cycles d'orientation et de recruter un administrateur s'est avérée payante. L'Association de communes a cela de précieux qu'elle facilite le déploiement d'une vision d'ensemble.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission financière 2021-2026 forme le vœu que l'administration de l'Association continue de s'inspirer du légendaire dragon en veillant jalousement sur les deniers communaux. Chaque année comptable constitue un nouveau championnat au sein duquel les petites victoires contre la hausse des participations communales n'ont pas de prix. »

4.4. **Vote et remerciements**

En l'absence de questions, **Mme la Présidente** propose de passer au vote.

A l'unanimité l'Assemblée des délégués adopte les comptes 2025 et donne décharge au Comité de direction pour sa gestion.

Mme la Présidente remercie les délégués et les équipes de la bonne tenue des comptes et du respect des limites budgétaires accordées.

5. **PLAN FINANCIER 2027 – 2031**

Mme la Présidente invite les délégués à se référer à la brochure figurant dans les documents de séance.

Les commentaires relatifs aux objets du plan financier 2027 – 2031 figurent aux pages 1 à 5. Pour la bonne compréhension de l'exercice d'actualisation du plan financier, la note explicative précise la structure du document et les principes de planification.

Eléments-clés et/ou incertitudes

- L'évolution démographique effective (variation du nombre d'élèves – ouverture / fermeture de classes).
- L'impact des éventuelles adaptations de bases légales cantonales (LScol, par exemple mise en œuvre du concept ENEO).
- L'évolution des charges liées (traitement des enseignants ~ 60%).
- La variation des taux d'intérêts et l'évolution des différents indices de prix, influençant le taux de croissance des dépenses.

5.1. Etude Microgis

Actualisation partielle au printemps 2026 de l'étude Microgis de 2022 :

- bassin de Sarine-Ouest /agrandir le CO de Sarine-Ouest ?
- analyse des flux migratoires pour le périmètre de l'Association

Bassin de Sarine-Ouest

- **Objectif** : évaluer le calendrier d'un éventuel agrandissement du CO de Sarine Ouest
- **En 2025, étude de faisabilité** : scénarios permettant d'atteindre > 800 élèves au CO
 - ① à la rentrée en août 2025 :
 - 614 élèves légaux (558 élèves physiques)
 - 30.5 classes (capacité optimisée 30 + 2)
- **Pic de croissance 2030-2035 « non confirmé »**, en raison de départs vers des régions situées hors du district ou vers la périphérie de la Ville
 - ① conclusion étude Microgis 2022 : + 4 à 5 classes à l'horizon 2035

Analyse des flux migratoires pour le périmètre de l'Association

- Attractivité accrue des bassins des CO de Givisiez et Marly
- A l'échelle de l'Association, « recomposition » des effectifs sans forte croissance globale

5.2. Eléments graphiques

Mme la Présidente passe la parole à **M. F. Repond**, qui aborde les points suivants :

- capacité d'accueil des écoles et perspectives effectifs légaux / utilisation, capacité additionnelle, capacité résiduelle.
- écoles de l'Association – charges par nature (budget 2026) ;
- évolution de l'endettement.

5.3. Résultats de la planification financière

M. F. Repond expose l'évolution prévisible de l'excédent de charges avec l'indication des francs par habitant et du volume d'investissements pour les années de planification (60.1 mio).

Il y a lieu de relever que les charges vont augmenter significativement en 2029 en raison des charges de frais financier liées au CO de Givisiez.

Un délégué se pose la question de l'incidence du déplacement potentiel de la date d'ouverture du CO de Givisiez. En termes d'investissement, il est difficile de répondre. Il est toutefois possible que cela repousse le fameux pic. Il s'agira d'affiner l'analyse pour l'Assemblée du mois de décembre.

Il est à noter que la Commission financière n'a pas formellement à émettre un préavis sur un objet dont l'Assemblée se limite à prendre acte, celui-ci constituant un document d'intention.

L'Assemblée des délégués prend acte du plan financier 2027-2031.

6. RECONSTITUTION DES ORGANES

6.1. Election des membres du comité de direction

Mme la Présidente rappelle que l'Assemblée à la compétence d'élire un nouveau Comité de direction, à l'exception du Préfet du Lac et de la Préfète de la Sarine qui sont statutairement membres du Comité.

Le délai pour recevoir différentes propositions des Communes avait été fixé au 15 mai dernier. A ce jour, l'Association a reçu pour chacun des postes les candidatures suivantes.

6.1.1. Représentants des régions

Proposition :

Représentants des régions	
➤ M. Jean-Philippe Doutaz	Ceinture
➤ M. Hicham Frossard	Gibloux
➤ M. Luc Déglise	Haute-Sarine, rive droite
➤ Mme Katiuscia Sansonnens	Sarine -Ouest
➤ Monsieur Gianmarco Ferri	Sarine-Nord
➤ Mme Cindy Schneider	Haut-Lac français

6.1.2. Communes sièges ou utilisatrices

Commune siège ou utilisatrice	
➤ Mme Françoise Savoy	CO du Gibloux
➤ M. Christophe Perron	CO de Givisiez
➤ M. César Murangira	CO de Marly
➤ Mme Caroline Dénervaud	CO de Pérolles
➤ Mme Alexandra Lovey	CO de Sarine Ouest

6.1.3. Ville de Fribourg

Mme Mirjam Ballmer, conseillère communale

L'Assemblée des délégués élit l'ensemble des candidats précités au Comité de direction par acclamation.

6.2. Election du/de la président-e de l'Assemblée des délégués et du comité de direction

Mme la Présidente se récusé et passe la parole à **Mme Katuscia Sansonnens**, vice-présidente de l'Assemblée des délégués.

La candidature suivante est proposée :

➤ **Mme Lise-Marie Graden**, *Préfète du district de la Sarine*

L'Assemblée des délégués élit par acclamation la Préfète de la Sarine en tant que Présidente de l'Assemblée des délégués et du Comité de direction.

6.3. Election du/de la vice-président-e du Comité de direction

La candidature suivante est proposée :

➤ **Mme Caroline Dénervaud**, *syndique, Villars-sur-Glâne*

L'Assemblée des délégués élit par acclamation Mme C. Dénervaud en tant que vice-présidente du Comité de direction.

6.4. Election du/de la vice-président-e de l'Assemblée des délégués

La candidature suivante est proposée :

➤ **Mme Katuscia Sansonnens**, *conseillère communale, Neyruz*

L'Assemblée des délégués élit par acclamation Mme K. Sansonnens en tant que vice-présidente de l'Assemblée des délégués.

6.5. Election des membres de la Commission financière

Mme la Présidente présente les candidatures suivantes :

Représentant.es des régions	
➤ M. Laurent Bronchi	Ceinture
➤ Mme Delphine Aeschlimann-Disler	Gibloux
➤ Mme Sylviane Tinguely-Dousse	Haute-Sarine, rive droite
➤ M. Sébastien Bugnon	Sarine Ouest
➤ M. Stéphane Renevey	Sarine Nord
➤ M. Stéphane Renz	Haut-Lac français
Commune siège ou utilisatrice	
➤ M. François Eugster, conseiller communal, Villars-sur-Glâne	

L'Assemblée des délégués élit par acclamation l'ensemble des candidats précités à la Commission financière.

6.6. Remerciements – membres sortants des organes

Au nom de l'Association, **Mme la Présidente** remercie l'ensemble des membres du Comité de direction dont la tâche a été ponctuée par les modifications statutaires et la votation du crédit d'ouvrage du nouveau CO de Givisiez.

Il est demandé aux membres du Comité « sortants » de passer à la table pour recevoir un modeste cadeau de remerciement de leur engagement.

6.6.1. Comité de direction (1/2)

Représentant des régions	Communes sièges ou utilisatrice
➤ M. Franz Simonis ⁽²⁰²¹⁾ Sarine Nord	➤ Marius Achermann ⁽²⁰¹⁶⁾
	➤ M. Julien Gremaud ⁽²⁰²²⁾
	➤ M. Simon Schnyder ⁽²⁰²⁵⁾

6.6.2. Commission financière (2/2)

Mme la Présidente rappelle que **Mme A. Rey** et **M. E. Vonlanthen** ont participé à la première commission financière, à l'occasion de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les finances communales en 2020.

Il est demandé aux membres de la Commission financières « sortants », de passer à la table pour recevoir un modeste cadeau de remerciement pour leur engagement.

Représentant.es des régions
➤ Mme Anne-Elisabeth Nobs ⁽²⁰²¹⁾
➤ Mme Véronique Zapf ⁽²⁰²¹⁾
➤ Mme Marie-Claude Clerc ⁽²⁰²¹⁾
➤ M. Frédéric Mauron ⁽²⁰²¹⁾
➤ M. Eric Vonlanthen ⁽²⁰²⁰⁾
Commune siège ou utilisatrice
➤ Mme Alizée Rey ⁽²⁰²⁰⁾

6.6.3. Remerciements présidence

Au nom de l'Association, **Mme K. Sansonnens** remercie Mme la Présidente de son engagement.

Elle estime que Mme la Présidente cumule différentes qualités, notamment celles de travailler beaucoup, vite et bien tout en se montrant ouverte d'esprit, bienveillante et à l'écoute.

7. DIVERS

Aucune prise de parole n'est demandée.

En l'absence de divers, Mme la Présidente clôt l'assemblée à 18h38 en remerciant les délégués de leur participation. Le verre de l'amitié est offert par la commune de Villars-sur-Glâne.

Avry-sur-Matran, le 21 mai 2026

Pour le procès-verbal :
Jimmy Dupuis